



PRÉVENTALIS

LA SOLUTION PRÉVENTIVE

Prévention
des **risques**
professionnels



Les salariés de votre entreprise sont exposés aux risques liés à vos activités et notamment lors de la conduite d'engins de chantier et d'équipements de levage. De nombreux accidents peuvent être évités grâce au respect des règles de sécurité.

PRÉVENTALIS® dispose de locaux de formation qui reproduisent la réalité du terrain. Ils sont idéalement situés dans la zone industrielle de Longvic et très bien desservis par la Rocade de Dijon. Les lieux de restauration et d'hébergement à proximité facilitent l'organisation de votre entreprise pour la mise en place de vos formations.

PRÉVENTALIS® met à votre service un réseau de professionnels de la formation continue pour vous aider à atteindre vos objectifs de sécurité en examinant la meilleure réponse à apporter aux besoins de votre entreprise.

Réactivité, capacité d'adaptation et qualité des prestations fournies sont les fondements qui créent notre force et nos valeurs.

Tous les modules peuvent être réalisés sur mesure en intra entreprise sur site ou dans nos locaux.

Les tarifs indiqués sont exprimés hors taxes.

Le renouvellement concerne le CACES®

Le recyclage concerne l'autorisation de conduite.

Les durées de formations sont adaptables en fonction du niveau des participants.

PRÉ-REQUIS :
avoir 18 ans,
aptitude médicale,
savoir lire et écrire le français,
savoir compter

Catalogue formation 2014

R 389	
<i>Chariots Élévateurs à Conducteur Porté</i>	4
R386	
<i>Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes</i>	6
R372m	
<i>Engins de chantier</i>	8
R390	
<i>Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicules</i>	10
R377m	
<i>Grues à tour</i>	12
R423	
<i>Pontier / Élingueur</i>	14
Engins Spécifiques	16
Sauveteur Secouriste du Travail	18
Habilitation électrique	20
Incendie	22

S
O
M
M
A
I
R
E



PRÉVENTALIS

LA SOLUTION PRÉVENTIVE

R 389 Chariots élévateurs

Formation avec évaluation certificative ou formative



Catégorie 1 :
transpalette à conducteur porté et
préparateurs de commande au sol de
levée inférieure ou égale à 1 mètre



Catégorie 2 :
chariots tracteurs ou à plateau
porteur de capacité inférieure à 6 T.



Catégorie 3 :
chariots élévateurs en porte à faux de
capacité inférieure ou égale à 6 T.



Catégorie 4 :
chariots élévateurs en porte à faux de
capacité supérieure à 6 T.



Catégorie 5 : chariots
élévateurs à mât rétractable

Catégorie 6 :
conduite des chariots hors production :
déplacement, chargement, transfert
de chariot sans activité de production
(porte-engins) maintenance,
démonstration, essai.

CACES® R 389	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
débutant	3 à 5 jours	
expérimenté	2 à 4 jours	
renouvellement (5 ans)	2 à 3 jours	

Autorisation de conduite R 389	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
débutant	2 à 5 jours	
expérimenté	1 à 3 jours	
recyclage	1 à 3 jours	

Test CACES® seul	1/2 journée	
------------------	-------------	--

Mise à disposition	Formateur R389 chariot élévateur	
	Testeur CACES® R389 chariot élévateur	

* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire

FORMULES :

combinaison de plusieurs catégories – Nous consulter

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants.

R 389 Chariots élévateurs

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98 1084, arrêté du 2 décembre 1998 et dans la recommandation CARSAT R 389.
- Former à la conduite en sécurité et à l'utilisation optimale des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories 1 à 6.

CONTENU :

Législation

- Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot
- Rôles des instances et organismes de prévention
- Responsabilités du Cariste

Différents Types de Chariots

- Classifications
- Équilibre et la capacité des chariots (plaque de charge)
- Principaux organes et dispositifs de sécurité
- Sources d'énergie et secteurs d'utilisation

Sécurité, Règles et Consignes

- Circulation et règles de conduite
- Facteurs et circonstances d'accidents
- Stationnement et positionnement des équipements
- Prise, levage, gerbage, dégerbage et stockage de charge
- Reconnaissance des différents pictogrammes (manutention, produits chimiques) et panneaux de signalisation
- Produits dangereux et règles liées à leur manutention et stockage
- Signalisation des difficultés et anomalies rencontrées

Pratique

- Choix du chariot en fonction de l'opération de manutention envisagée, adéquation
- Vérifications obligatoires au sol et au poste de conduite, en prise et fin de poste, inspection des supports de charge
- Déplacements à vide, en charge, en parcours balisés, étroits, arrêt en position de sécurité,...
- Prendre et déposer au sol une charge palettisée
- Circulation en charge sur un plan incliné
- Gerbage et dégerbage en pile et stockage et destockage en palettier
- Chargement et déchargement par l'arrière ou latéral d'un camion ou d'une remorque
- Manutention d'une charge longue ou volumineuse
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques (testeur certifié)

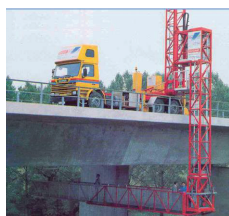
R 386 Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes

Formation avec évaluation certificative ou formative

Catégorie 1 A :
avec élévation
suivant un
axe vertical,
translation admise
en position de
transport



Catégorie 1 B :
avec élévation multidirectionnelle,
translation admise en position de
transport



Catégorie 2 A :
avec élévation suivant un axe
vertical, translation en position haute
commandée depuis le sol



Catégorie 2 B : avec élévation
multidirectionnelle, translation en
position haute commandée depuis
le sol

CACES® R 386	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>tout public</i>	2 à 4 jours	
<i>renouvellement (5 ans)</i>	2 à 3 jours	

Autorisation de conduite R 386	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>tout public</i>	1 à 3 jours	
<i>recyclage</i>	1 à 2 jours	

Test CACES® seul	1/2 journée	
------------------	-------------	--

Mise à disposition	Formateur R386 PEMP	
	Testeur CACES® R386 PEMP	

* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire

FORMULES :

combinaison de plusieurs catégories – Nous consulter

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, harnais de sécurité, casque avec jugulaire, vêtements de travail, gants, gilet réfléchissant.

Catégorie 3 A :
avec élévation suivant un
axe vertical, translation
en position haute depuis la
plate-forme de travail



Catégorie 3 B :
avec élévation multidirectionnelle, translation
en position haute depuis
la plate-forme de travail



R 386 Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98 1084, arrêté du 2 décembre 1998 et dans la recommandation CARSAT R 386.
- Former à l'utilisation optimale, en sécurité, des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP). 1A-B-2A-2B-3A-3B

CONTENU :

Législation

- Obligations des constructeurs
- Responsabilités du conducteur
- Conditions requises pour conduire et utiliser une PEMP

Différents Types de PEMP

- Classifications
- Principaux organes et dispositifs de sécurité
- Adéquation avec l'opération à effectuer

Sécurité, Règles et Consignes

- Facteurs de risques et circonstances d'accidents
- Reconnaissance des différents panneaux de signalisation
- Circulation et règles de conduite
- Stationnement, stabilité et positionnement des équipements
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Utilisation des postes de secours et de dépannage
- Signalisation des difficultés et anomalies rencontrées

Pratique

- Choix de la PEMP en fonction de l'opération envisagée : adéquation
- Vérifications obligatoires au sol et au poste de commande, en prise et fin de poste, inspection de l'environnement
- Gestes de commandement et de communication
- Balisage et signalisation
- Opérations de maintenance de son ressort
- Mise en service, positionnements et déplacements
- Stabilisation et mise de niveau
- Position transport
- Manœuvres de secours et signal d'alerte

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques (testeur certifié)

R 372m Engins de chantier avec ou sans télécommande

Formation avec évaluation certificative ou formative



Catégorie 1 :
mini-engins de chantier



Catégorie 2 :
pelles > 6T



Catégorie 3 :
bouteurs, tracteurs à chenille



Catégorie 4 :
tractopelles - chargeuses > 4,5T



Catégorie 5 :
engins de finition (finisher, pulvi-
mixeurs, coffrage glissant, ...)



Catégorie 6 :
niveleuses



Catégorie 7 :
compacteurs > 4,5



Catégorie 8 :
tombereaux > 4.5 T, tracteurs agricoles > 50cv,
décapeuses, ...

CACES® R 372m	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>tout public</i>	2 à 5 jours	
<i>renouvellement (10 ans)</i>	2 à 4 jours	

Autorisation de conduite R 372m	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>débutant</i>	3 à 5 jours	
<i>expérimenté</i>	2 à 4 jours	
<i>recyclage</i>	1 à 2 jours	

Test CACES® seul	1/2 journée	
------------------	-------------	--

Mise à disposition	<i>Formateur R372 m engins de chantier</i>	
	<i>Testeur CACES® R372 m engins de chantier</i>	

* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire

FORMULES :

combinaison de plusieurs catégories – Nous consulter

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, casque, vêtements de travail, gilet réfléchissant, gants.

R 372m Engins de chantier avec ou sans télécommande

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98 1084, arrêté du 2 décembre 1998 et dans la recommandation CARSAT R 372m.
- Former à l'utilisation optimale, en sécurité, des engins de chantier des catégories 1 à 10

CONTENU :

Législation

- Bases de la réglementation applicable aux engins
- Rôles des différents organismes de contrôle, de prévention
- Rôles et responsabilités des intervenants sur le lieu de travail

Classification et technologie

- Principaux types d'engins
- Caractéristiques principales des composants et mécanismes
- Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité

Sécurité

- Principaux risques et causes
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Gestes de commandement de manœuvre
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques



Catégorie 9 :
engins de manutention (chariot de chantier)

Vérifications - Maintenance

- Contrôle visuel de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Opérations de début et de fin de poste
- Opérations d'entretien de 1er niveau

Circulation - Manœuvres

- Circulation sur différents sols, en pente, en virage, en avant, en arrière, à vide et en charge
- Exercices liés à la catégorie de l'engin (transport, terrassement, tranchée...)
- Utilisation des différents accessoires associés à la catégorie
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Adaptation de la conduite aux conditions (encombrement, virage...)
- Opérations de chargement – déchargement d'un porte engin (selon l'engin)

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques (testeur certifié)



Catégorie 10 :
déplacement, chargement, transfert, sans activités de production, maintenance, ...

R 390 Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicules

avec ou sans télécommande

Formation avec évaluation certificative ou formative



CACES® R 390	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>tout public</i>	3 à 4 jours	
<i>renouvellement (5 ans)</i>	2 jours	
Autorisation de conduite R 390	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>tout public</i>	2 à 3 jours	
<i>recyclage</i>	1 à 2 jours	
Test CACES® seul	1/2 journée	
Mise à disposition	Formateur R390 grue auxiliaire	
	Testeur CACES® R390 grue auxiliaire	

* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire

La durée de la formation est adaptable en fonction du niveau des participants.

FORMULES :

combinaison de plusieurs catégories – Nous consulter

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, casque, vêtements de travail, gilet réfléchissant, gants.



R 390 :
avec ou sans
télécommande



R 390 :
accessoires de levage

R 390 Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicules

avec ou sans télécommande

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98 1084, arrêté du 2 décembre 1998 et dans la recommandation CNAM R 390.
- Former à la conduite en sécurité et à l'utilisation optimale des Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicules.

CONTENU :

Connaissances générales

- Bases de la réglementation concernant le constructeur et l'utilisateur
- Rôles des instances et organismes, de prévention et des intervenants

Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise

- Code de la route relatif à l'utilisation du porteur équipé d'une grue auxiliaire
- Plan de circulation et consignes propres à l'entreprise ou au chantier
- Règles de signalisation de chantier temporaire

Principaux modes de commandes et d'équipements.

- Différents modes de commande (manuelle, télécommande) des grues auxiliaires et les équipements de prise de charge (fourche, grappin, palonnier, élingues...)
- Principaux risques et leurs causes

Notions élémentaires de physique

- Notions d'évaluation des charges
- Conditions d'équilibre d'une charge (centre de gravité, moment de stabilité)

Technologie et stabilité des grues auxiliaires

- Caractéristiques principales et les principaux composants des grues auxiliaires
- Différents mécanismes, leurs caractéristiques, leurs rôles
- Conditions de stabilité d'un appareil en porte-à-faux

- Documents et plaques signalétiques des grues auxiliaires
- Courbes de charge fournies par le constructeur
- Équipements d'aide à la conduite

Positionnement de la grue auxiliaire

- Performances et caractéristiques de la grue en fonction du travail à exécuter
- Règles relatives à l'implantation et la stabilité du véhicule
- Signallement du véhicule et balisage de la zone d'évolution

Exploitation de la grue auxiliaire

- Adéquation de la grue auxiliaire à la manutention envisagée (masse, météo, appui,...)
- Tableaux de levage pour la manutention des charges
- Mise de la grue en position travail et position transport
- Elingage des charges
- Gestes de commandement et savoir réagir en cas d'anomalie ou d'incident

Vérifications et entretien d'usage

- Vérifications semestrielles, opérations, vérifications de prise et de fin de poste
- Maintenance de premier niveau, compte rendu des anomalies (carnet de bord)

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques
(testeur certifié)



R 377m Grues à tour

Formation avec évaluation certificative ou formative



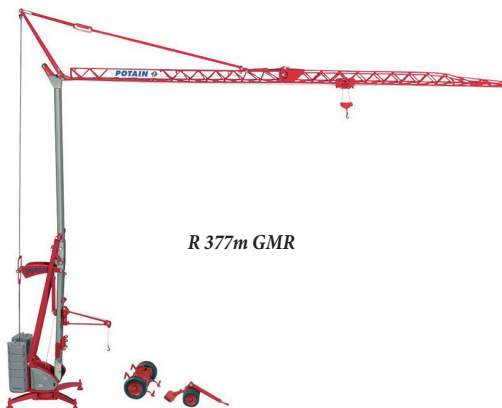
R 377m GMA

CACES® ou autorisation de conduite R 377m	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
tout public	à définir	
renouvellement (5 ans)	à définir	
Test CACES® seul	1/2 journée	
Mise à disposition	Formateur R 377m grue à tour	
	Testeur CACES® R377m grue à tour	

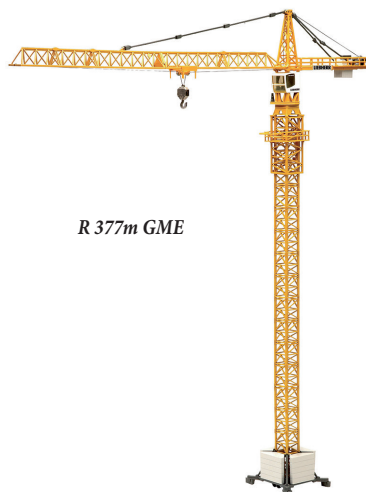
* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, casque, vêtements de travail, gilet réfléchissant, gants.



R 377m GMR



R 377m GME

R 377m Grues à tour

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98 1084, arrêté du 2 décembre 1998 et dans la recommandation CARSAT R 377m.
- Former à l'utilisation optimale, en sécurité, des Grues à Tour GME - GMA - GMR.

CONTENU :

Connaissances générales

- Connaissance de la réglementation et de la législation
- Devoirs et responsabilités des conducteurs de grues à tour
- Règles de conduite et de sécurité
- Lecture et exploitation d'abaques
- Rôle et opération de mouflage
- Technologie et principes de base des opérations de levage
- Règles de sécurité - Rappel des notions d'élingage

Pratique

- Mise en service et vérifications,
- Positionnement, manœuvres, mouflages, récupérer le balancement, prendre et poser une charge, gestes de commandement, souplesse et précision des manœuvres, aides à la conduite, remettre la grue en position « hors service », en girouette, fixer amarrer, couper l'énergie
- Opérations de fin de poste

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques (testeur certifié)



R 377m :
accessoires de levage

R 423 Pontier et/ou Élingueur

Formation avec évaluation certificative ou formative

Autorisation de conduite R 423	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
débutant	2 à 4 jours	
expérimenté	1 à 3 jours	
recyclage préconisé (5 ans)	1 à 2 jours	
Mise à disposition	Formateur / Évaluateur R 423 pont roulant	

* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire

FORMULES :

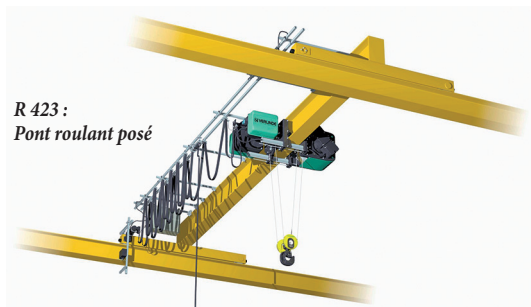
combinaison de plusieurs catégories – Nous consulter

La durée de la formation est adaptable en fonction du niveau des participants.

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, gants, casque, vêtements de travail.

R 423 :
Pont roulant posé



R 423 :
accessoires de levage

R 423 Pontier et/ou Élingueur

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Former à la conduite en sécurité, d'un pont roulant portique ou semi portique avec des manœuvres simples et habituelles.
- Faire acquérir des connaissances de base pour être capable d'élanger des charges.

CONTENU :

Connaissances générales

- Législation, réglementation, normalisation, recommandations
- Rôle et mission du pontier - élingueur
- Technologie des matériels, des appareils et accessoires
- Équipements de commande, sol, commande à distance
- Équilibre des charges, répartition des forces, centre de gravité, Charge Maximale d'Utilisation
- Techniques d'élanger, entretien, stockage, contrôle des élingues et accessoires
- Règles de conduite et mesures de sécurité
- Gestes de commandement

Pratique

- Prise et fin de poste
- Élanger avec appréciation de la répartition des efforts
- Détermination des points d'accrochage
- Examen visuel, choix et utilisation des élingues
- Conduite des ponts roulants et exercices d'élanger
- Prise en main de l'appareil
- Maîtrise du ballant
- Déplacement et positionnement à vide et en charge
- Prise et dépose de charge

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques



Engins spécifiques

Engins de service hivernal - Bi-répandeur de liant - Balayeuses

Tondeuses autoportées

Équipements : faucheuses - débroussailleuses - lamiers ...

Formation avec évaluation certificative ou formative

Autorisation de conduite	durée variable *	Prix H.T./stagiaire
<i>tout public</i>	2 à 3 jours	
<i>renouvellement (5 ans)</i>	1 à 2 jours	
Mise à disposition	Formateur / Évaluateur engins spécifiques	

* durée variable selon le nombre de catégories et l'expérience du stagiaire



Tondeuses à conducteur porté

FORMULES :

combinaison de plusieurs catégories – Nous consulter

La durée de la formation est adaptable en fonction du niveau des participants.

RAPPEL :

Le stagiaire devra se munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures de sécurité, casque, vêtements de travail, gilet réfléchissant, gants.



Balayeuses aspiratrices



Points à temps automatiques (PATA)



Engins de service hivernal



Engins de service hivernal

Engins spécifiques

Engins de service hivernal - Bi-répandeur de liant - Balayeuses
Tondeuses autoportées

Équipements : faucheuses - débroussailleuses - lamiers ...

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98 1084, arrêté du 2 décembre 1998 pour former à l'utilisation optimale, en sécurité, des engins et équipements spécifiques.
- Former à l'utilisation optimale, en sécurité, des engins spécifiques.

CONTENU :

Législation

- Bases de la réglementation applicable aux engins
- Rôles des différents organismes de contrôle, de prévention
- Rôles et responsabilités des intervenants sur le lieu de travail

Classification et technologie

- Principaux types d'engins
- Caractéristiques principales des composants et mécanismes
- Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité

Sécurité

- Principaux risques et causes
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Gestes de commandement de manœuvre
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques

Vérifications - Maintenance

- Contrôle visuel de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Opérations de début et de fin de poste
- Opérations d'entretien de 1er niveau

Circulation - Manœuvres

- Circulation sur différents sols, en pente, en virage, en avant, en arrière, à vide et en charge
- Exercices liés à la catégorie de l'engin (transport, terrassement, tranchée...)
- Utilisation des différents accessoires associés à la catégorie
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Adaptation de la conduite aux conditions (encombrement, virage...)
- Opérations de chargement – déchargement d'un porte engin (selon l'engin)

Contrôle des Connaissances théoriques et pratiques



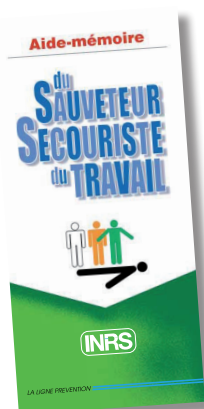
Sauveteur/Secouriste du Travail

Formation avec évaluation certificative ou formative



SST	durée	groupe de 4 à 14 per. maxi
formation initiale	2 jours	
recyclage MAC * 24 mois	1 jour	
Mise à disposition	Formateur SST	

* depuis le 01/01/2012, le recyclage SST est appelé recyclage MAC
(Maintien et Actualisation des Compétences)



Un aide mémoire ED 4085 de l'INRS sera remis à chaque candidat à l'issue de la session de formation.

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14.

À partir de 15 participants, la session doit être dédoublée.

Le cas échéant, il convient d'ajouter à la formation de base le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation et donne droit si elle est satisfaisante au certificat SST de l'INRS valable 24 mois.

PRÉ-REQUIS :

- avoir 18 ans,
- aptitude médicale,
- savoir lire et écrire le français,
- savoir compter
- pour les sessions mac être en possession d'un certificat SST en cours de validité

Sauveteur/Secouriste du Travail

Formation avec évaluation certificative ou formative

OBJECTIFS :

- Obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail ⁽¹⁾ afin de pouvoir secourir et alerter les secours efficacement en cas d'urgence.
- Répondre aux exigences de la réglementation : Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant vingt personnes au moins pendant plus de quinze jours, un membre du personnel doit avoir une formation de secouriste du travail (code du travail article R 4224-15)

(1) *Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.*

CONTENU :

Le sauvetage-secourisme du travail

- Accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
- Rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.
- Articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise

Rechercher les risques persistants pour protéger

- Savoir « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.
- Connaître les principes de base de la prévention
- Appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, risque, source de risque, phénomène dangereux, ...
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer soi-même au risque.
- Éléments de sauvetage dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s), en cas de : saignement, étouffement, malaise, brûlure, fracture, plaie, inconscience, arrêt cardio-ventilatoire.
- Mise en pratique chez l'adulte, chez l'enfant et chez le nourrisson.

Situations inhérentes aux risques spécifiques

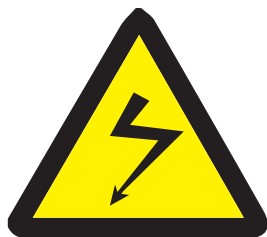
- Risques spécifiques : à la profession (bâtiment, industrie chimique, etc.), à l'entreprise.
- Conduites particulières à tenir : face à certains types de saignements abondants, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques.



Habilitations Électriques

UTE C18-510

Formation avec évaluation certificative ou formative



Habilitation électrique	durée *	groupe de 10 personnes maxi
électricien	3 à 4 jours	
non électricien	2 jours	
recyclage préconisé 3 ans	1 à 2 jours	
Mise à disposition	Formateur Habilitation Électrique	

* durée variable selon réglementation

OBJECTIFS :

- Préparer les stagiaires afin d'obtenir l'habilitation électrique délivrée par leur employeur
- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C18-530.
- Rappel des points fondamentaux et mise à jour des connaissances des personnes habilitées et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.
- Pour les entreprises intervenant dans les entreprises utilisatrices : mise à jour des habilitations nécessaires.

PRÉ-REQUIS

Pour les formations sur 1 JOUR et 2 JOURS, le participant doit :

- Posséder des connaissances de base en électricité tertiaire,
- Maîtriser la langue française.

Pour les formations sur 3 JOURS et plus, le participant doit :

- Soit avoir un diplôme reconnu dans les domaines de l'électricité ou de l'électrotechnique,
- Soit posséder 3 ans d'expérience à plein temps en tant qu'électricien,
- Soit participer à un stage de formation à l'électricité dont le contenu et la durée sont fonction de l'Habilitation Électrique à laquelle il souhaite prétendre.
- Maîtriser la langue française.

Habilitations Électriques

UTE C18-510

Formation avec évaluation certificative ou formative

Tableau des habilitations électriques

1^{er} caractère Domaine de tension	tensions	B : basse tension et très basse tension (TBT)
		H : haute tension
2^{ème} caractère Type d'opération	travaux d'ordre non électrique	0 : pour exécutant ou chargé de chantier
	travaux d'ordre électrique	1 : pour exécutant
		2 : pour chargé de travaux
	interventions BT	R : intervention BT générale
		S : Intervention BT élémentaire
	consignation	C : pour un chargé de consignation électrique
	opérations spécifiques	E : essai, mesurage, vérification ou manœuvre
3^{ème} caractère Lettre additionnelle	complète si nécessaire les travaux	V : travaux hors tension réalisé dans la zone de voisinage renforcé HT (zone 2) ou travaux d'ordre électrique hors tension dans la zone de voisinage renforcé BT (zone 4)
		T : travaux sous tension
		N : nettoyage sous tension
		X : opération spéciale
Attribut	complète si nécessaire les caractères précédents	écriture en clair du type d'opération, d'essai de mesurage, de vérification ou de manœuvre d'un opérateur



Incendie

Formation avec évaluation certificative ou formative



Incendie	durée variable	groupe de 10 à 12 pers. maximum
formation extincteur	1/2 journée	
équiper de 1 ^{ère} intervention	1/2 journée	
équiper de 2 ^{ème} intervention	de 0.5 à 3 jours	
SSIAP initiale et recyclage		
exercice d'évacuation	1/2 journée	
Mise à disposition	Formateur Incendie	

Exemple de Programme équiper de 2^{ème} intervention

OBJECTIFS :

- Acquérir un comportement et une gestuelle contre l'incendie (théorie).
- Savoir utiliser les extincteurs appropriés au risque incendie (pratique).
- Connaître la mise en fonction de chaque appareil de lutte contre l'incendie.

CONTENU :

Programme théorique

- Notions de combustion, triangle du feu, classes de feux et risques envisagés
- Classe de feu "A.B.C.D.F" Agents extincteurs.
- Point "éclair". Mise en sécurité d'un établissement.
- Utilisation d'un module de formation.
- Vidéo causes et conséquences de l'incendie.
- Questions – réponses.

Programme pratique

- Manipulation extincteur sur feux réels (générateurs pyros).
- Explosion d'aérosol sur générateur de type pyros.
- Feu et réaction en chaîne sur bain d'huile, tableau électrique.
- Extinction d'un feu dans une armoire électrique.
- Manipulation de RIA.
- Mise en service du désenfumage.
- Préconisation sur matériel en place

MATÉRIEL :

- Extincteurs portatifs Eau
- Extincteur CO²
- Générateur de flammes pyros (écologiques et sécurisé)

Visite de site

*Tous les modules peuvent être réalisés
sur mesure en intra entreprise sur site
ou dans nos locaux.*





PRÉVENTALIS

LA SOLUTION PRÉVENTIVE

Z.I.

3 Boulevard Eiffel

21600 Longvic

0 826 81 81 21

fax 09 55 71 68 06

joseph@preventalis.fr

www.preventalis.fr